

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1998

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 2 novembre 1998 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER (à compter de la question 25/2), M. BOICHON, M. BARETJE, M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 22/12), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 29), M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. SANCHEZ (jusqu'à la question 26), M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. THIRODE, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question 0/2), Mme WEINMAN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. FUSTER (jusqu'à la question 25/2), M. JUSSIAUX (à compter de la question 22/12), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 29), Mme CUENIN, M. SANCHEZ (à compter de la question 26), M. TABOURNOT (jusqu'à la question 0/2), M. RENOUD-GRAPPIN.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. FUSTER (jusqu'à la question 25/2), M. JUSSIAUX (à compter de la question 22/12), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question 29), Mme CUENIN, M. SANCHEZ (à compter de la question 26), M. TABOURNOT (jusqu'à la question 0/2), M. RENOUD-GRAPPIN.

Mandataires : M. HUMBERT (jusqu'à la question 25/2), M. MEUNIER (à compter de la question 22/12), M. FOUSSERET (à compter de la question 29), Mme MAISIERES, Mlle ZILLI (à compter de la question 26), M. SALOMON (jusqu'à la question 0/2), M. BONNET.

* * * * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a fait part de son inquiétude face à la situation préoccupante de l'entreprise WEIL (330 employés à Besançon) dont la cessation de paiement vient d'être déclarée et qui, par décision de ce jour du Tribunal de Commerce, fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période probatoire de six mois. Il a souhaité une mobilisation de toutes les forces vives de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'ensemble des élus afin que la Ville, sinistrée sur le plan industriel, puisse obtenir des crédits d'aide à la réindustrialisation et des délocalisations.

Ce souhait a été partagé par la totalité des Conseillers Municipaux.

Mme WEINMAN a ensuite présenté une motion déposée par Nicole WEINMAN, Pascal BONNET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Hervé TABOURNOT et Serge THIRODE, Conseillers Municipaux, afin de soutenir le moratoire des travaux de la voie de contournement des Montboucons - La Bouloie sollicité par le Comité de Sauvegarde de la Bouloie et ses partenaires. Dans ce moratoire, il est demandé aux cofinanceurs de réétudier le tracé actuel de cette voie et ses conséquences néfastes pour cette zone d'habitat, d'établissements scolaires et universitaires et de prendre en compte l'avis actualisé des usagers.

Cette motion a été repoussée à la majorité, cinq Conseillers votant pour et cinq s'abstenant.

M. le Maire a ensuite proposé d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Rentrée Universitaire 1998 - Communication

M. VOUILLOT, Conseiller Municipal délégué à l'Enseignement Supérieur, a fait état d'une rentrée universitaire calme et d'une stabilité des effectifs à Besançon qui contraste avec la baisse générale du nombre d'étudiants constatée partout en France.

Il a également indiqué que l'accroissement financier de l'Etat, dans le cadre du plan U3M, était consacré à des aménagements et à une montée en puissance des emplois-jeunes. Le plan social permettra un accroissement du nombre d'étudiants boursiers.

La Ville de Besançon poursuivra son engagement aux côtés de l'Université.

Les projets nouveaux concerneront essentiellement la création d'activités par des étudiants et la coopération entre Besançon, la Région de Franche-Comté, les villes de Montbéliard et Belfort.

2 - Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dont acte.

3 - Conseil Municipal :

3.1 - Commission d'Appel d'offres - Remplacement d'un représentant suppléant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Jean-Claude GRAPPIN en remplacement de M. Claude SALOMON.

3.2 - Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté - Remplacement d'un délégué

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Gérard BOICHON en remplacement de M. Michel LOYAT en qualité de délégué titulaire.

3.3 - Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze - Remplacement d'un délégué

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Michel LOYAT en remplacement de M. Bernard REGNIER en qualité de délégué titulaire.

4 - Personnel Communal - Emploi d'attaché de presse - Renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à pourvoir l'emploi d'attaché de presse par un agent contractuel à temps complet (indice brut 653) et à signer le contrat établi pour une durée maximale de 3 ans (un an renouvelable deux fois par tacite reconduction).

5 - Garanties d'emprunts :

5.1 - Garantie d'emprunt à la Société Anonyme de Franche-Comté - Opération de construction de 14 garages 33 rue Berlioz - Garantie par la Ville à hauteur de 50 % d'un prêt Pacte de Relance pour la Ville de 452 593 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

5.2 - Garantie d'emprunt à la SAIEMB - Acquisition à la SEDD de locaux sis à La City - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 15 300 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité. M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

5.3 - Garantie d'emprunt à l'Office Public d'HLM de Besançon - Réaménagement de six prêts PLA - Garantie de la Ville

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

6 - ZAC de Planoise - Locaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Avenant n° 2 à la convention du 5 novembre 1991 conclue entre la Ville de Besançon et la SAIEMB

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur cet avenant visant à :

- déplafonner le montant des remboursements annuels effectués par la SAIEMB

- établir le principe du reversement des sommes dont la Ville n'aura pas obtenu le remboursement entre 1992 et 2002, lorsque la SAIEMB dégagera un résultat positif.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

7 - Gestion des centres de loisirs des mercredis et des petites vacances - Convention avec l'Association des Francas du Doubs

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette convention, d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 1999, par laquelle la Ville confie aux Francas la gestion administrative et l'organisation pédagogique de structures d'animation en direction de l'enfance durant l'année, hors vacances d'été.

8 - Dossier pédagogique «Prim'Air» - Convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord sur cette convention, la Ville prenant en charge la rédaction du document pédagogique et la recherche iconographique.

9 - Brochure «La pollution de l'air» - Convention avec l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette convention, la Ville mettant à disposition son fonds documentaire et se chargeant de la coordination rédactionnelle, de la dactylographie initiale de la brochure et de la recherche iconographique.

10 - Occupation privative du domaine public - Convention avec la Société BOUYGUES Télécom

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord à l'implantation d'un relais radio-électrique sur l'ouvrage de tête du tunnel (côté Tarragnoz) par la Société BOUYGUES dans le cadre de l'exploitation d'un réseau de radiotéléphonie cellulaire et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

11 - Aéroport Régional de Franche-Comté Dole-Tavaux - Participations financières - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention, d'une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1999, relative au développement de l'aéroport régional pour lequel la Ville apportera une contribution annuelle de 100 000 F.

12 - Quartier des Clairs-Soleils - Convention avec l'Association Profession Sport 25 pour la mise à disposition de locaux 93 rue de Chalezeule et le développement d'activités sportives dans les quartiers - Modification de la délibération du 21 septembre 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification qui stipule que l'Association ne s'acquittera d'une redevance d'occupation des locaux que dans le cas où le montant de la valorisation de ses actions n'atteindra pas 142 670 F, cette redevance étant égale au différentiel.

13 - Immeuble communal 2 rue d'Arènes à Besançon - Renouvellement du bail commercial au profit de la SARL PARC ARENES

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur ce nouveau bail d'une durée de 9 ans et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Loyer annuel : 51 712 F révisable tous les 3 ans selon l'indice INSEE de la construction.

14 - Locaux 1 rue du Grand Charmont à Besançon - Bail au profit de la Ville de Besançon avec la SAIEMB

A l'unanimité, le Conseil Municipal a statué favorablement sur ce bail et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir sur les bases suivantes :

- durée : 7 mois à compter du 1^{er} décembre 1998
- loyer mensuel : 20 224,64 F TTC, charges locatives en sus.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

15 - Eglise Saint-Claude - Vandalisme des 10, 23, 25 octobre et 1^{er} novembre 1996 - Encaissement d'indemnités et réaffectation

Adopté à l'unanimité.

Solde de l'indemnité : 59 166 F.

16 - Installation d'un bureau de Poste à Planoise Ile de France :

16.1 - Projet d'implantation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un bureau de poste à Planoise aux conditions suivantes :

- achat par la Ville d'un lot de 164,66 m² à la copropriété du centre commercial Ile de France pour le franc symbolique

- cession de ce lot à la SAIEMB par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans moyennant un loyer annuel équivalant au minimum de perception de recette (actuellement 30 F)

- construction du clos et du couvert par la SAIEMB qui le louera par bail à la Poste, chargée de l'aménagement

- prise en charge par la Ville d'une partie du loyer, soit 44 622 F TTC/an pendant toute la durée de l'emprunt contracté par la SAIEMB.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

16.2 - Garantie d'emprunt à la SAIEMB par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt Prêt Projet Urbain de 544 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

17 - Casino Municipal :

17.1 - Mission de conseil et d'assistance - Contrat avec la Société FIDAL

Adopté à l'unanimité.

Montant de la rémunération : 96 480 F TTC.

17.2 - Approbation du cahier des charges de consultation

Adopté à l'unanimité.

18 - Piscine-patinoire La Fayette :

18.1 - Concession des bars-restaurant - Adoption du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

18.2 - Règlement intérieur

Adopté à l'unanimité.

18.3 - Tarification complémentaire pour sèche-cheveux

Adopté à l'unanimité.

Tarif : 1,00 F.

19 - Coopération Intercommunale - Accord de compensation avec la commune de Chalezeule - Réduction d'un titre de recettes sur exercice antérieur

Adopté à l'unanimité.

Montant de la réduction : 114 914 F.

20 - Orchestre de Besançon - Saison 1998-1999 - Fixation du prix des places et des abonnements

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants :

	Saison 1997-1998	Saison 1998-1999
1) Billet à l'unité		
Plein tarif	110 F	110 F
Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC	80 F	80 F
De 12 à 18 ans, étudiants, porteurs de la carte COS Ville de Besançon	50 F	50 F
Etudiants avec le passeport culturel	30 F	30 F
Carte jeune	35 F	35 F
Enfants de moins de 12 ans	gratuit	gratuit
2) Abonnements		
<i>a) 3 concerts</i>		
Plein tarif	270 F	270 F
Collectivités, groupes, APEC	180 F	180 F
De 12 à 18 ans, étudiants	120 F	120 F
Enfants de moins de 12 ans	gratuit	gratuit
<i>b) 7 concerts</i>		
Plein tarif	560 F	560 F
Collectivités, groupes, APEC	385 F	385 F
De 12 à 18 ans, étudiants	280 F	280 F
Enfants de moins de 12 ans	gratuit	gratuit

21 - Tarifs 1999

21.1 - Locations de salles municipales gérées par le Service Action Culturelle/Vie Associative

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs de location des salles gérées par le Service Action Culturelle / Vie Associative :

	1998		Propositions 1999		% augmentation	
	Plein tarif ou tarif commercial	Tarif non commercial ou tarif associatif	Plein tarif ou tarif commercial	Tarif non commercial ou tarif associatif		
Salles de réunions						
1. Grandes salles (300 places et plus)						
Battant - Malcombe						
pour une journée	2 150 F	1 075 F	2 200 F	1 075 F	+ 2,3 %	-
pour une demi-journée	1 615 F	800 F	1 620 F	800 F	+ 0,3 %	-
2. Salles moyennes (environ 100 places et plus)						
Centres sociaux : (Clairs-Soleils, Montrapon, Orchamps, Epoisses) - Maison de Quartier Ile de France (salle Mandela) - Les Fougères - Fort de Bregille (Salle du Manège)						
	600 F	300 F	600 F	300 F	-	-
3. Petites salles (moins de 100 places)						
Centre Pierre Mendès-France (3 salles) - Hôtel de Ville 2ème étage (3 salles) - Rue Viancin (salle), rue Haag (2 salles) - Petite salle de la Maison de Quartier Ile de France - Villa Décron						
pour une journée	600 F	300 F	600 F	300 F	-	-
pour une demi-journée	360 F	180 F	360 F	180 F	-	-
Salle d'expositions						
<i>Ancienne Poste</i> (tarif à la journée)						
octobre à décembre	700 F	350 F	700 F	350 F	-	-
janvier à septembre	600 F	300 F	600 F	300 F	-	-
Salle des Fêtes, soirées dansantes						
<i>Bregille - Fort ou salle du Manège</i>						
1 jour	2 150 F	1 300 F	2 200 F	1 400 F	+ 2,3 %	-
la journée supplémentaire	1 075 F	700 F	1 080 F	700 F	+ 0,4 %	-
caution	3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F	-	-
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 h du matin	800 F/heure	800 F/heure	850 F/heure	850 F/heure	+ 6,25 %	+ 6,25 %

	1998		Propositions 1999		% augmentation	
	Plein tarif ou tarif commercial	Tarif non commercial ou tarif associatif	Plein tarif ou tarif commercial	Tarif non commercial ou tarif associatif		
Malcombe						
Utilisation samedi ou veille de jour férié	4 310 F	2 480 F	4 310 F	2 480 F	-	-
Utilisation un autre jour	3 770 F	2 150 F	3 770 F	2 150 F	-	-
Nettoyage (en cas de gratuité d'attribution de salle)	750 F	750 F	750 F	750 F	-	-
Caution	4 000 F	4 000 F	4 000 F	4 000 F	-	-
Pénalité en cas de dépassement horaire au-delà de 3 heures du matin (soirée dansante)	800 F/heure	800 F/heure	850 F/heure	850 F/heure	+ 6,25 %	+ 6,25 %
Les Fougères - salle de restaurant						
caution	2 000 F	1 100 F	2 000 F	1 100 F	-	-
	2 000 F	2 000 F	2 000 F	2 000 F	-	-

	1998			Propositions 1999			% augmentation		
	Plein tarif	Tarif associatif	Tarif culturel	Plein tarif	Tarif associatif	Tarif culturel	Plein tarif	Tarif associatif	Tarif culturel
Théâtre Municipal									
pour une représentation	7 600 F	3 700 F	2 200 F	7 700 F	3 750 F	2 250 F	+ 1,3 %	+ 1,3 %	+ 2,2 %
pour une répétition	3 800 F	2 700 F	2 200 F	3 850 F	2 750 F	2 250 F	+ 1,3 %	+ 1,8 %	+ 2,2 %
caution + versement de 5 % sur recette brute supérieure à 40 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F	3 000 F	-	-	-

Kursaal

1. Grande salle et Petit Kursaal

	1998		Propositions 1999	
	Plein tarif	Tarif associatif	Plein tarif	Tarif associatif
Grand Kursaal	600 F / heure	300 F / heure	600 F / heure	300 F / heure
Petit Kursaal	500 F / heure	300 F / heure	500 F / heure	300 F / heure

2. Salles Proudhon, Colard, Risset

Salles	Immobilisation de la salle pendant 4 heures						Immobilisation de la salle pendant 8 heures					
	Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif		
	1998	Propos. 1999	% augment.	1998	Propos. 1999	% augment.	1998	Propos. 1999	% augment.	1998	Propos. 1999	% augment.
Salle Proudhon												
- réunions	1 060 F	1 060 F	-	635 F	635 F	-	1 590 F	1 590 F	-	895 F	895 F	-
- conférences	1 060 F	1 060 F	-	635 F	635 F	-	1 590 F	1 590 F	-	895 F	895 F	-
- congrès-colloques	1 060 F	1 060 F	-	635 F	635 F	-	1 590 F	1 590 F	-	895 F	895 F	-
- réceptions	1 060 F	1 060 F	-	635 F	635 F	-	1 590 F	1 590 F	-	895 F	895 F	-
- repas							* 1 900 F	* 1 900 F	-	** 1 405 F	** 1 405 F	-
- expositions, bourses, salons, animations							1 165 F	1 165 F	-	565 F	565 F	-
- spectacles							* 1 900 F	* 1 900 F	-	** 1 405 F	** 1 405 F	-

* au-delà de 8 heures : 2 560 F

** au-delà de 8 heures : 2 050 F

Salles	Immobilisation de la salle pendant 4 heures						Immobilisation de la salle pendant 8 heures					
	Tarif normal			Tarif associatif			Tarif normal			Tarif associatif		
	1998	Propos. 1999	% augment.	1998	Propos. 1999	% augment.	1998	Propos. 1999	% augment.	1998	Propos. 1999	% augment.
Salle Colard												
- réunions	795 F	795 F	-	475 F	475 F	-	1 055 F	1 055 F	-	635 F	635 F	-
- conférences	795 F	795 F	-	475 F	475 F	-	1 055 F	1 055 F	-	635 F	635 F	-
- congrès-colloques	795 F	795 F	-	475 F	475 F	-	1 055 F	1 055 F	-	635 F	635 F	-
- réceptions	795 F	795 F	-	475 F	475 F	-	1 055 F	1 055 F	-	635 F	635 F	-
- expositions							845 F	845 F	-	425 F	425 F	-
Salle Risset												
- réunions	795 F	795 F	-	475 F	475 F	-	1 055 F	1 055 F	-	635 F	635 F	-
- conférences	795 F	795 F	-	475 F	475 F	-	1 055 F	1 055 F	-	635 F	635 F	-
- congrès-colloques	795 F	795 F	-	475 F	475 F	-	1 055 F	1 055 F	-	635 F	635 F	-
- réceptions	795 F	795 F	-	475 F	475 F	-	1 055 F	1 055 F	-	635 F	635 F	-
- expositions							845 F	845 F	-	425 F	425 F	-

3. Salles annexes

Salles	Immobilisation de la salle pendant 4 heures			Immobilisation de la salle pendant 8 heures		
	1998	Proposit. 1999	% augment.	1998	Proposit. 1999	% augment.
Amélie Pellegrin	110 F	110 F	-	210 F	210 F	-
Marcel Thévenot	130 F	130 F	-	255 F	255 F	-
Robert Bidault	160 F	160 F	-	325 F	325 F	-
Foyer de la Danse	225 F	225 F	-	450 F	450 F	-

4. Colloques - congrès - séminaires

a) *Utilisation de toutes les salles du Kursaal* (Grande Salle + Petit Kursaal + Salle Colard + Salle Proudhon + Salle Risset + Salle Pellegrin + Salle Thevenot + Salle Bidault + Foyer de la Danse) soit 9 salles

1998									
1 jour		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours	
Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif
12 670 F	7 930 F	15 200 F	9 500 F	17 950 F	11 615 F	22 170 F	13 725 F	27 425 F	16 890 F
Propositions 1999									
12 670 F	7 930 F	15 200 F	9 500 F	17 950 F	11 615 F	22 170 F	13 725 F	27 425 F	16 890 F

b) *Grande Salle et Petit Kursaal*

1998									
1 jour		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours	
Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif
7 390 F	5 280 F	8 870 F	6 335 F	10 560 F	7 600 F	12 670 F	9 080 F	15 245 F	11 020 F
Propositions 1999									
7 390 F	5 280 F	8 870 F	6 335 F	10 560 F	7 600 F	12 670 F	9 080 F	15 245 F	11 020 F

c) *Grande Salle seule*

1998									
1 jour		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours	
Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif
7 600 F	3 810 F								
Propositions 1999									
7 600 F	3 810 F	8 000 F	5 000 F	9 000 F	6 500 F	11 000 F	8 000 F	13 000 F	8 500 F

d) *Petit Kursaal seul*

1998									
1 jour		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours	
Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif
3 195 F	1 600 F								
Propositions 1999									
3 195 F	1 600 F	5 110 F	2 560 F	7 670 F	3 840 F	10 225 F	5 120 F	12 780 F	6 400 F

e) *Petit Kursaal et Salle Colard*

1998									
1 jour		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours	
Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif
3 500 F	2 000 F								
Propositions 1999									
3 500 F	2 000 F	5 600 F	3 200 F	8 400 F	4 800 F	11 200 F	6 400 F	14 000 F	8 000 F

f) *Petit Kursaal et ensemble des petites salles*

1998									
1 jour		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours	
Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif
Propositions 1999									
7 000 F	4 000 F	11 000 F	6 000 F	13 000 F	8 000 F	16 000 F	10 000 F	19 000 F	12 000 F

g) *Grand Kursaal - Petit Kursaal - Salle Proudhon*

1998									
1 jour		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours	
Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif
Propositions 1999									
8 500 F	5 500 F	10 000 F	7 000 F	12 000 F	8 500 F	14 000 F	10 000 F	16 000 F	12 000 F

5. Salons - expositions - bourses

Grande Salle du Kursaal

a) 1 jour

Tarif normal : 600 F / heure d'immobilisation

Tarif associatif : 300 F / heure d'immobilisation

b) plusieurs jours

1998							
2 jours		3 jours		4 jours		5 jours	
Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif	Tarif normal	Tarif associatif
15 580 F	7 800 F	18 100 F	11 700 F	19 700 F	14 350 F	22 200 F	17 000 F
Propositions 1999							
15 580 F	7 800 F	18 100 F	11 700 F	19 700 F	14 350 F	22 200 F	17 000 F

6 - Présentation de spectacles

Grande salle du Kursaal : forfait de 7 000 F (commercial et associatif)

7 - Podium modulable (303,63 m²)

Location à partir de 50 m² comprenant un forfait plus un prix au m² :

* participation forfaitaire fixe : 5 000 F (correspondant aux frais de transport, de rémunération des personnels concernés et d'amortissement du matériel),

* tarif par m² : 30 F.

Les associations ayant un code SIRET se verront appliquer, quelle que soit la salle sollicitée, le plein tarif ou tarif commercial.

21.2 - Tarifs 1999 - Locations de salles municipales gérées par le Service de la Politique de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs de location des salles gérées par le Service de la Politique de la Ville :

Salles	1998		Propositions 1999		% augmentation	
	Plein tarif ou tarif commercial	Tarif non commercial ou tarif associatif	Plein tarif ou tarif commercial	Tarif non commercial ou tarif commercial	Plein tarif ou tarif commercial	Tarif non commercial ou tarif associatif
1. Grandes salles (300 places et plus)						
MPT Grette						
- la journée	2 150 F	1 075 F	2 200 F	1 075 F	+ 2,3 %	-
- la demi journée	1 615 F	800 F	1 620 F	800 F	+ 0,3 %	-
2. Salles moyennes (environ 100 places)						
MPT Planoise						
MPT Clairs-Soleils						
MPT Montrapon (salle sports ou salle diffusion)						
Fribourg (grande salle) quelle que soit la salle :						
la journée	600 F	300 F	600 F	300 F	-	-
3. Petites salles (moins de 100 places)						
Fribourg (petite salle)						
- la journée	600 F	300 F	600 F	300 F	-	-
- la demi journée	360 F	180 F	360 F	180 F	-	-

22 - Subventions

22.1 - Subventions culturelles

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Culturelle
AMIB (Association pour les Musiques Improvisées)	80 000 F	80 000 F	80 000 F
Jeunes Musiciens et Danseurs du CNR	15 000 F	30 000 F	15 000 F
Orchestre Philharmonique de Besançon	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Tetraktys (<i>demande exceptionnelle</i>)	-	10 000 F	5 000 F
Cie Bacchus	10 000 F + 10 000 F (exceptionnelle)	100 000 F	10 000 F
Grave et Burlesque Equipée du Cycliste	-	10 000 F	10 000 F
Association Franco-Arabe (<i>nouvelle demande</i>)	-	1 500 F	1 000 F
Dev'Art (<i>nouvelle demande</i>)	-	20 000 F	20 000 F
Production du Capricorne	-	15 000 F	10 000 F

22.2 - Subventions aux associations diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission Culturelle
Anciens Combattants Français Musulmans	1 500 F	6 000 F	1 500 F
Aide Humanitaire et Alimentaire de la Grette	5 000 F	5 000 F	5 000 F

22.3 - Subventions pour congrès

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

- 3 000 F au Laboratoire de Biologie et Ecophysiologie de la Faculté des Sciences pour l'organisation d'un colloque intitulé «Membranes végétales» qui a eu lieu les 10 et 11 septembre dans les locaux de l'Université. Une centaine de chercheurs français et étrangers ont participé aux travaux au cours de ces deux jours.

- 3 000 F au Centre Jacques PETIT de la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque «Claude Louis COMBET», mythe, sainteté, écriture» qui s'est déroulé les 18 et 19 septembre dernier à l'IUFM de Franche-Comté, Fort Griffon. 25 personnes ont assisté au colloque.

- 5 000 F à la Société de Psychologie Médicale de Langue Française, au CHU St-Jacques, pour l'organisation des 41èmes journées nationales de ladite société, qui se sont tenues les 2 et 3 octobre au CDN. 300 personnes environ ont participé à cette manifestation.

- 5 000 F à la Faculté des Sciences, Laboratoire de Chrono-écologie et au service régional de l'Archéologie pour l'organisation d'un colloque ayant pour thème «Épipaléolithique et mésolithique, les derniers chasseurs-cueilleurs d'Europe occidentale», du 16 au 18 octobre, au Kursaal. Une centaine de chercheurs français et de nombreux européens étaient présents à ce colloque.

- 6 000 F au Chantier Naval Franco-Suisse pour l'organisation de la 43ème rencontre internationale des bateliers du tourisme, du 6 au 8 novembre prochain, à Micropolis. 350 congressistes sont attendus en provenance de Hollande, Allemagne, Autriche, Suisse et France.

- 4 000 F au Laboratoire de Phonétique de la Faculté des Lettres pour l'organisation d'un colloque «Orage 98 : oralité et gestualité : communication multi-modale, interaction» qui se tiendra du 9 au 11 décembre au Kursaal. Une centaine de personnes travailleront au cours de ces 3 jours et des étudiants pourront y assister.

- 5 000 F à l'Association Française de Criminologie pour l'organisation de son 32ème congrès national, sur le thème «crimes et cultures», qui se déroulera du 10 au 12 décembre prochain, à la Faculté des Lettres.

M. ROIGNOT n'a pas pris part au vote concernant les subventions accordées à la Faculté des Sciences (Laboratoire de Biologie et d'Ecophysiologie, Laboratoire de Chrono-écologie) et à la Faculté des Lettres (Centre Jean Petit, Laboratoire de Phonétique).

22.4 - Subventions exceptionnelles du Secteur Communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- subvention exceptionnelle d'équipement à Radio Campus (25 000 F)
- subvention exceptionnelle à l'Amicale Cycliste Bisontine (20 000 F).

22.5 - Subvention exceptionnelle d'équipement à la Chorale «Les Enfants de l'Espoir»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle d'équipement de 60 000 F à cette chorale qui vient d'acquérir un local qui lui servira de siège et de lieu de répétitions.

22.6 - Subventions du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

- 2 500 F au Collège Lumière pour le déplacement de 24 élèves à Woodford (Grande Bretagne) du 15 au 24 juin 1998 (échange scolaire).

- 1 500 F au Collège Lumière pour le déplacement de 32 élèves à Vaihingen (Allemagne) du 22 au 29 juin 1998 (échange scolaire).

- 1 260 F au Collège Diderot (à verser au Lycée Victor Hugo, comptable de l'opération) pour l'accueil de 15 élèves de Fribourg (Allemagne) du 13 au 20 octobre 1998 (échange scolaire).

22.7 - Subventions aux Unions Locales de Syndicats et organismes de formation à caractère économique

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre et trois s'étant abstenus, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

- aux Unions Locales de Syndicats

* aux Unions locales CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC et CGC

Organismes	Subvention 1997	Part fixe 1998	Représentativité	Part proportionnelle 1998	Proposition 1998
CGT	42 604 F	12 670 F	24,97	34 900 F	47 570 F
CGT-FO	41 285 F	12 670 F	20,62	28 820 F	41 490 F
CFDT	49 420 F	12 670 F	29,9	41 790 F	54 460 F
CFTC	28 360 F	12 670 F	9,68	13 530 F	26 200 F
CGC	28 360 F	12 670 F	5,44	7 610 F	20 280 F
TOTAL	190 529 F	63 350 F	90,61	126 650 F	190 000 F

* aux Syndicats FEN (Fédération de l'Education Nationale), FSU (Fédération Syndicale Unitaire) et Confédération Nationale des Chauffeurs Routiers et Salariés de France (CNCRSF) et à l'Union Locale du groupe des 10 syndicats solidaires :

- un forfait de 7 000 F par syndicat

- une part proportionnelle à la FEN et à la FSU qui tient compte du résultat des élections professionnelles de décembre 1996 (Comité Technique Paritaire).

Organismes	Subvention 1997	Part fixe 1998	Part proportionnelle 1998	Proposition 1998
CNCRSF	7 970 F	7 000 F	-	7 000 F
FEN	2 707 F	7 000 F	1 920 F	8 920 F
FSU	5 743 F	7 000 F	4 080 F	11 080 F
Groupe des 10	-	7 000 F	-	7 000 F
TOTAL	16 420 F	28 000 F	6 000 F	34 000 F

- aux organismes d'études et de formation

Organismes	Somme accordée en 1997	Somme proposée pour 1998
CIDERES	25 310 F	25 310 F
CREDES	25 310 F	25 310 F
BREF-FO	25 310 F	25 310 F
TOTAL	75 930 F	75 930 F

22.8 - Subvention à l'Association des Métiers d'Art de Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 15 000 F à l'Association des Métiers d'Art dans le cadre d'une exposition liée à la restauration du patrimoine.

22.9 - Subventions à l'Université de Franche-Comté et à divers syndicats et associations étudiants

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 1997	Montant de la subvention sollicitée en 1998	Somme proposée en 1998
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE Opération Portes Ouvertes aux lycéens (Déplacement CTB intra-muros)	Opération nouvelle	Coût du déplacement intra-muros : 15 000 F	15 000 F
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE Participation réalisation de l'Agenda de l'Etudiant et des élèves de Terminale	50 000 F	50 000 F	50 000 F
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE Participation enquête Logement	Opération nouvelle		20 000 F
Association «Projet Aurore» 36 avenue de l'Observatoire Projet «Chaos à l'Université» du 5 au 8.10.98	Opération nouvelle		5 000 F
UNEF-ID 73 quai Veil Picard	2 000 F		2 000 F
AGEB-UNEF 73 quai Veil Picard	2 000 F		2 000 F
TOTAL			94 000 F

M. ROIGNOT n'a pas pris part au vote.

22.10 - Subvention exceptionnelle à l'Union Foot Féminin de Besançon

Adopté à l'unanimité.

Montant : 24 000 F (pour encouragement à la pratique du football féminin et développement de ce nouveau club).

22.11 - Subvention exceptionnelle d'équipement à l'AROEVEN

Adopté à l'unanimité.

Montant : 40 000 F (pour remplacement des baies vitrées de la base de plein air de Rochejean).

M. BARETJE n'a pas pris part au vote.

22.12 - Subventions du Service de la Politique de la Ville Secteur Animation à diverses associations

A l'unanimité (deux Conseillers s'abstenant sur l'ensemble du dossier et un troisième s'abstenant sur la subvention versée à la MJC de Besançon), le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 F à l'Association RéCiDev, pour les actions développées en 1998

- 75 000 F au Comité de Quartier de Rosemont/Saint-Ferjeux pour lui permettre de mener à bien ses actions sur le dernier trimestre 1998, notamment en direction des jeunes résidant sur la Cité de l'Amitié

- 80 000 F à la MJC de Besançon, représentant la reconduction de l'engagement de la Ville pour le fonctionnement de l'association.

22.13 - Subventions aux associations à caractère social - Deuxième répartition

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

Associations	Somme allouée en 1997	Somme demandée en 1998	1ère attribution 1998	2ème attribution 1998 Somme proposée
ARIS	50 000 F	70 000 F	35 000 F	35 000 F
Foyer La Cassotte	70 000 F	100 000 F	40 000 F	60 000 F
Eté comme Hiver	100 000 F	128 100 F	50 000 F	81 100 F
ORPAB	120 000 F	140 000 F	95 000 F	35 000 F
ADDSEA Double Ecluse	60 000 F	90 000 F	30 000 F	45 000 F
CIDF	53 000 F	110 000 F	-	75 000 F
Comité de quartier de Rosemont - St-Ferjeux (La Buanderie)	-	30 000 F	15 000 F	15 000 F
TOTAL				346 100 F

22.14 - Subvention du Service de la Politique de la Ville au PLIE - Modificatif à la délibération du 25 mai 1998

Adopté à l'unanimité.

Montant de la subvention : 17 000 F au lieu de 30 000 F.

23 - Encaissement et réaffectation de subventions

23.1 - du Ministère de l'Education Nationale pour le Muséum d'Histoire Naturelle

Adopté à l'unanimité.

ADEME : 10 000 F

Ministère de l'Education Nationale : 120 000 F.

23.2 - du Centre National du Livre et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les bibliothèques municipales - Marché de la poésie

Adopté à l'unanimité.

Centre National du Livre : 40 000 F.

Direction Régionale des Affaires Culturelles : 50 000 F.

23.3 - de la Direction Régionale Jeunesse et Sports pour un projet d'animation municipal

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Participation de la Direction Régionale Jeunesse et Sports :

- subvention de 15 000 F

- prise en charge d'un agent pendant un mois.

24 - Bibliothèques Municipales - Travaux photographiques - Réaffectation partielle de recettes

Adopté à l'unanimité.

25 - Comptabilité - Exercice 1998

25.1 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

25.2 - Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire - Crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1997

Adopté à l'unanimité.

25.3 - Renégociation de divers contrats de prêts

Adopté à l'unanimité.

26 - Citadelle - Bilan d'utilisation de la subvention d'investissement 1998 - Encaissement et réaffectation partielle de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le programme d'utilisation de la somme de 400 000 F (travaux relatifs à l'accueil des visiteurs et à la mise aux normes de salles et de la cafétéria du Front Saint-Etienne)

- autorisé l'encaissement des subventions :

. District	250 000 F
. Département	300 000 F
. Etat	250 000 F

et leur réaffectation dans la limite de 400 000 F pour les travaux.

27 - Bibliothèques Municipales :

27.1 - Acceptation de dons de M. Patrice LLAONA

Adopté à l'unanimité.

Don de 2 000 livres imprimés du XXème siècle et de l'ensemble de ses manuscrits.

27.2 - Acceptation de dons du Carmel de Besançon

Adopté à l'unanimité.

Don de 270 ouvrages religieux du XVIIIème et XIXème siècles.

28 - Coopération décentralisée - Jumelage coopération avec Douroula - Prise en charge du coût de déplacement d'un délégué de la Ville de Neuchâtel à Douroula en novembre 1998

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Coût estimatif : 7 000 F.

29 - Organisation des marchés de Noël 1998 - Subvention à l'Union des Commerçants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 100 000 F à l'Union des Commerçants et a décidé que la Ville de Besançon prendrait en charge différentes prestations à hauteur de 250 000 F.

30 - Pépinière Municipale d'entreprises :

30.1 - Aide à la formation de créateurs d'entreprise - Subvention à Rive Boutique de Gestion

Adopté à l'unanimité.

(200 000 F pour l'accueil et le suivi de 4 entreprises : TOP TRAVEL SERVICES, DULCHE, MEYNIER JACQUET CONCEPT, Monts et Merveilles «Cabinet de curiosité».

30.2 - Aide à la formation de créateurs d'entreprise aux entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN

Adopté à l'unanimité.

(35 000 F pour les entreprises ECR et IMAGILIS).

31 - Installations classées pour la protection de l'environnement - Entreprise SUPERIOR SA - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet d'exploitation d'un entrepôt de produits finis dans la zone industrielle des Tilleroyes émanant de l'Entreprise SUPERIOR SA.

32 - Sécurité routière - Création d'un outil pédagogique interactif - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord pour la conduite de ce projet estimé à 500 000 F et pour la recherche de participations financières de divers partenaires permettant de mener le projet à son terme.

33 - Transports publics :

33.1 - Acquisition de bus au GPL - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'application de cette nouvelle énergie au réseau de transport en commun ainsi que sur le programme d'acquisition de véhicules au GPL (60 bus de 1999 à 2004 pour un coût global de 138 000 KF), programme pour lequel la Région est sollicitée à hauteur de 2 400 KF.

33.2 - Maîtrise de la violence urbaine dans les bus - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'équipement des bus de systèmes assurant la protection des chauffeurs et des usagers dont le montant estimé à 1 500 000 F sur 3 ans peut être subventionné à 50 % par la Direction des Transports Terrestres.

34 - Acquisition de logiciels d'état-civil en 1998 - Demande de subvention à l'INSEE

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention de l'ordre de 100 000 F pour l'acquisition d'un logiciel de traitement de l'Etat-Civil agréé par l'INSEE.

35 - Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Acquisition et vente de véhicules

Adopté à l'unanimité.

- Recette correspondant à la vente de 3 véhicules : 45 000 F

- Prix d'acquisition de 3 véhicules : 197 155 F TTC.

36 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Aménagement de locaux destinés à l'accueil des enfants du quartier des Clairs-Soleils pour des activités de loisirs - Participation de la Ville au plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la réalisation de ce projet dont le plan de financement prévu sur plusieurs exercices budgétaires s'établirait ainsi :

- Ville de Besançon	900 000 F
- Etat	830 000 F
- Caisse d'Allocations Familiales de Besançon	570 000 F
- Département	<u>200 000 F</u>
	2 500 000 F

37 - Camping Municipal de Besançon-Chalezeule - Travaux de restructuration (troisième tranche) - Adoption du projet - Demande de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le programme d'une troisième tranche de travaux du camping estimé à 1 200 000 F HT et a autorisé M. le Maire à solliciter les participations des partenaires concernés.

38 - Marchés pour l'année 1999

38.1 - Achat de diverses fournitures pour les magasins du Service Bâtiment et divers services municipaux

Adopté à l'unanimité.

38.2 - Travaux d'entretien et de grosses réparations dans les bâtiments communaux (renouvelable pour l'année 2000) - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

38.3 - Achat de mobilier scolaire et administratif

Adopté à l'unanimité.

38.4 - Parc Automobile - Acquisition de véhicules neufs et d'occasion - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

38.5 - Parc Automobile - Acquisition de pièces et produits nécessaires à l'entretien des véhicules - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

38.6 - Marché de fourniture de fuel-oil domestique (FOD) - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

38.7 - Branchements au réseau d'eau - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

38.8 - Marché de fourniture de matériels électriques et de chauffage -

Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

39 - Marché pour les exercices 1999-2000-2001 - Entretien des espaces verts de la ZAC de Planoise et du secteur Ouest - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

40 - ZAC La Mouillère - Prorogation du dossier de création

Adopté à l'unanimité (prorogation d'une année).

41 - ZAC du Val des Grands Bas - Opération d'aménagement - Etudes préalables - Contrat avec la SEDD

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confier à la SEDD cette mission d'étude dont le coût est estimé de la façon suivante :

Au tiers :

- Dossier de création (urbaniste)	30 000 F HT	
- Etude d'impact	70 000 F HT	
- Frais de reproduction	<u>10 000 F HT</u>	
	110 000 F HT	≈ 135 000 F TTC

A la SEDD

- Rémunération et prestation de la Société	<u>60 000 F HT</u>	~ 75 000 F TTC
--	--------------------	----------------

TOTAL	170 000 F HT	210 000 F TTC
--------------	---------------------	----------------------

42 - ZAC Porte de Vesoul - Opération d'aménagement - Etudes préalables - Contrat avec la SEDD

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confier à la SEDD cette mission d'étude dont le coût estimatif est le suivant :

Au tiers

- définition du programme	110 000 F HT
- indemnité du concours de concession	120 000 F HT
- frais de reprographie et divers	30 000 F HT
- dossier de création et rémunération de la société	<u>100 000 F HT</u>
	360 000 F HT \simeq 435 000 F TTC

A la SEDD

- Rémunération et prestation de la Société	<u>165 000 HT \sim 200 000 F TTC</u>
--	---

TOTAL **525 000 F HT** **635 000 F TTC**

43 - ZAC des Hauts du Chazal

43.1 - Bilan de la concertation préalable

Adopté à l'unanimité.

43.2 - Dossier de création de ZAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC des Hauts du Chazal.

43.3 - Concession à la SEDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le traité de concession de cette opération à la SEDD dont le coût estimatif est le suivant :

. étude des tiers	470 000 F TTC
. prestations et rémunération SEDD	<u>530 000 F TTC</u>
TOTAL	1 000 000 F TTC

- et a autorisé M. le Maire à signer le traité.

44 - Ilot Pasteur - Mandat d'études, acquisitions foncières, gestion confiés à la SEDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de confier à la SEDD le mandat d'études (montant total des prestations estimé à 1,2 MF dont la moitié en prestations de tiers), d'acquisitions (montant maximum : 25 MF) et de gestion pour cette opération d'aménagement,

- de garantir à la SEDD les financements long terme qu'elle sera amenée à mobiliser pour l'étude et les acquisitions foncières,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette étude.

45 - Déclassement du domaine public de voies et parties de voies communales à Palente

Adopté à l'unanimité.

46 - Dénomination de voies

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la dénomination de la rue Alfred KASTLER (voie commençant rue Albert EINSTEIN et finissant en impasse) et l'extension de leur dénomination aux prolongements de certaines voies.

47 - Action foncière :

47.1 - Construction d'une pension de famille - Cession par bail emphytéotique à l'Office Public d'HLM de Besançon d'une propriété communale, rue Dornier

A l'unanimité moins sept abstentions, M. TISSOT ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a décidé :

- le principe de la construction d'une pension de famille pour 12 personnes

- la mise à disposition du terrain, rue Dornier, par bail emphytéotique à l'OPHLM de Besançon d'une durée de 45 ans moyennant un loyer annuel d'un montant égal au minimum de perception des recettes des collectivités territoriales (actuellement 30 F)

- la participation de la Ville au comité de pilotage

- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

47.2.1 - Acquisition au Département du Doubs d'une propriété chemin des Tilleroyes

Adopté à l'unanimité (acquisition de 88 a 7 ca pour une somme de 290 000 F).

47.2.2 - Acquisition à l'Association Jeanne-Claude JACOULET d'une banque de terrain rue du Général Brulard

Adopté à l'unanimité (acquisition de 77 m² pour une somme de 19 250 F).

47.3.1 - Aliénation d'un délaissé de voie à M. et Mme FOTI, rue des Fougères

Adopté à l'unanimité (aliénation de 11 m² pour une recette de 550 F).

47.3.2 - Aliénation d'un terrain communal à M. DEUNF, chemin de la
Bro

Adopté à l'unanimité (aliénation de 699 m² pour une recette de 6 990 F).

La séance est levée à 21 heures 45.

Hôtel de Ville, le 4 novembre 1998
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché conformément à la loi,
Le 5 novembre 1998
Pour le Maire,
L'Adjoint,

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1998
COMPTE RENDU

Modificatif

La motion destinée à soutenir le moratoire des travaux de voie de contournement des Montboucons n'a pas été déposée par le groupe «Une Volonté, une Force pour Besançon», mais par Mme WEINMAN, MM. BONNET, RENOUD-GRAPPIN, TABOURNOT et THIRODE.

Hôtel de Ville, le 24 novembre 1998

Le Maire,

Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 25 novembre 1998
Pour le Maire,
L'Adjoint,